



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

MARS 2020

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 2 mars 2020

Personnel	La Municipalité décide de rechercher un(e) remplaçant(e) concierge pour l'école, suite à la démission de la concierge actuelle.
Constructions Parcelles n° 58 et 495 zone agricole	La Municipalité met à l'enquête publique du 4 mars au 2 avril 2020, la construction d'une stabulation à logettes, hangar, fosse à purin et silos
Constructions Parcelle n° 494 Zone hameau	La Municipalité accuse réception d'une opposition suite à l'enquête publique du 22 janvier au 20 février 2020.
Déchetterie	La Municipalité décide de demander à la commune de Moudon si elle serait en mesure d'autoriser par convention, l'utilisation de sa déchetterie par les citoyens de Vulliens.
Grande-salle	La Municipalité adjuge la pose d'une protection pour le nouveau beamer.
Maison communale	La Municipalité décide de faire réparer d'urgence une fuite d'eau au sous-sol, repérée et annoncée par une locataire.
EU-EC	La Municipalité prend acte de la répartition des 5 sièges du CODIR EMB (Epuration Moyenne Broye) et de la répartition des suffrages.

Séance du 9 mars 2020

Routes et chemins	La Municipalité décide d'attribuer le mandat d'étude préliminaire AF (Améliorations Foncières) des réfections de chemins et collecteurs.
Administration	En raison du CoVID-19, un plan de continuité des activités pour garantir le fonctionnement des structures essentielles de la commune lors d'épidémie est rédigé et adopté.
Police Chemin Les Brêts 2 a et b	La Municipalité prend acte et affiche une mise à ban ordonnée par la Justice de Paix du district de la Broye-Vully, interdisant le stationnement devant les immeubles « Les Jardins du Jorat ».

Séance du 16 mars 2020 annulée

Séance du 23 mars 2020 par conférence téléphonique pour respecter les directives d'éloignement

Administration COVID-19	La Municipalité décide : - de garder la déchetterie ouverte. Le responsable, est équipé de gants et de masque et ne doit pas avoir de contact avec les usagers. L'accès est limité à un véhicule ou une personne à la fois. - de rappeler aux entreprises de construction encore actives sur le territoire, les mesures de protection à suivre et la responsabilité des employeurs. - de mettre momentanément à l'arrêt son concierge de la maison communale, personne à risque en raison de son âge et de le remplacer provisoirement. - de fermer les places de jeux publiques. Des panneaux rappelant les directives fédérales et cantonales sont disposées également aux refuges. - toutes les manifestations, les cours prévus à la grande-salle et les assemblées sont annulés ou reportés jusqu'à nouvel avis.
COVID-19	La société de Jeunesse s'est mise au service de la population et propose de faire les courses, aller à la déchetterie et autres services, tout en respectant les mesure d'hygiène préconisées.
Personnel	La Municipalité décide d'engager la nouvelle concierge du collège dès le 1 ^{er} mai 2020, les classes étant fermées depuis le 13 mars en raison de la pandémie. Un contrat et un cahier des charges sont élaborés.

Déchetterie	La Municipalité décide de repartir avec une nouvelle étude, suite au refus du projet d'agrandissement par le Conseil général du 12 mars.
Eau	Une fuite d'eau a été repérée et réparée à Bressonnaz-Dessus sur une conduite privée.
Cimetière	La Municipalité a fait remplacer la conduite d'eau défectueuse qui alimente le cimetière.
Cimetière	La Municipalité donne son accord pour l'installation d'une inscription funéraire sur un monument existant.
Routes et chemins	La Municipalité a fait remettre en état le chemin des Roches, détérioré par les dernières pluies.
Routes	La Municipalité décide d'approuver la dernière version du plan des rues qui remplacera l'ancien dans la vitrine de la maison communale.
Ecoles	La Municipalité prend acte de la fermeture définitive de la halte-jeux L'Abri-colle à Vulliens en fin d'année scolaire.
Police	La Municipalité prend acte de l'annulation de la licence de débit de boissons alcooliques à l'enseigne de la Brasserie Artisanale du Jorat SA, qui a déménagé dans la zone industrielle de l'Ecorcheboeuf.

Séance du 30 mars 2020 par conférence téléphonique

Eclairage public	La Municipalité décide d'adjuger le remplacement de toutes les ampoules d'éclairage public. .
Cimetière	La Municipalité donne son accord pour l'installation d'une inscription funéraire sur un monument existant.
Police	La Municipalité prend acte de la note « COVID-19 » émise par la gendarmerie de la Police cantonale autorisant exceptionnellement tous les agents de sécurité à délivrer l'amende d'ordre COVID-19 (art. 7c1 ou 7c2) durant la durée de validité des mesures prévues dans l'Ordonnance 2 du Conseil fédéral.
Constructions Parcelle n° 17	La Municipalité accorde une dispense d'enquête publique pour l'aménagement d'une place de parc perméable au nord, entre la maison et la parcelle voisine, avec l'accord signé de la voisine.
Constructions Parcelle n° 105	La Municipalité prend acte de l'annonce de rénovation de l'enduit crépis blanc crème et du remplacement des volets en bois par des volets en alu couleur vert, selon échantillons soumis.
Déchetterie	La Municipalité décide de distribuer un tous-ménages avec les mesures concernant l'élimination des ordures ménagères, conformément aux recommandations de l'OFEV.
Grande-salle	La Municipalité décide d'adjuger la pose de protections contre les déjections des oiseaux, à la grande-salle et à la maison communale.